

LES JARDINS DE L'ABBAYE DE LA CAMBRE

Fiche 1 – Situation des zones de confort potentielles

1. CARACTERISATION DE L'ENVIRONNEMENT

Commune : Bruxelles-Ville et Ixelles

Superficie : 6 hectares 56 ares

Vocation : Parc historique

Caractéristiques : Une partie du parc est aménagée en parc arboré, l'autre en terrasses de style classique. Ils servent aujourd'hui d'écrin à l'école nationale supérieure des arts visuels et à l'institut géographique national.

Situation : Le parc est ceinturé par l'avenue De Mot au sud-ouest, par l'avenue Emile Duray à l'est et par l'allée du Cloître et le square de la Croix Rouge au nord.

Equipements : Le parc est éclairé. Hormis des bancs et des poubelles, les jardins n'ont pas d'équipements spécifiques.

Entrées : On y accède par l'avenue Emile De Mot, la rue du Monastère, l'allée du Cloître et l'avenue Emile Duray.

Population : Le quartier où se trouve les jardins de l'Abbaye de la Cambre compte entre 80 et 120 hab/ha.

Statut : Les jardins de l'Abbaye sont classés comme site depuis le 30 mars 1989. Les bâtiments de l'Abbaye et les éléments d'architecture du jardin situés sur le territoire de Bruxelles sont classés comme monument et site par l'arrêté du 5 juin 1993.

Gestionnaire : Bruxelles Environnement

Propriétaire : Région de Bruxelles-Capitale



Légende

- Plan d'eau
- Espace vert

Figure 1 : Localisation de la zone. Source : Bruxelles Environnement, 2015

2. SITUATION ACOUSTIQUE

2.1. POINTS DE MESURES

Bureau d'étude : AIB-VINÇOTTE ECOSAFER S.A.

Dates de la campagne : du 9 au 16 décembre 2005

Types de mesures :

- Courtes durées : 50 points
- Longues durées : 2 points (min. 5 jours avec week-end) et 3 points (24h)

Conditions météo : Absence de précipitation, vent faible ou nul

2.2. CONSTATS

Les sources de bruit sont toutes d'origine extérieure au parc, les niveaux de bruit L_{Aeq} varient entre **49 et 69 dB(A)**.

Les niveaux sonores les plus hauts ont été relevés sur le trottoir de l'avenue De Mot et au bout de l'avenue Emile Duray à la jonction avec cette dernière (zone bleue sur la carte).

Le haut des jardins en terrasse subit un niveau de 60 dB(A) (zone rouge) tandis que le bas des jardins et les pelouses du côté de l'entrée principale sont proches des 55 dB(A) (zone orange).

Les niveaux sonores les plus bas ont été relevés dans la cour de l'Abbaye (zone verte). La cour d'honneur et l'ancien vivier sont également des espaces calmes avec des L_{Aeq} avoisinant les 50 dB(A) (zone jaune).

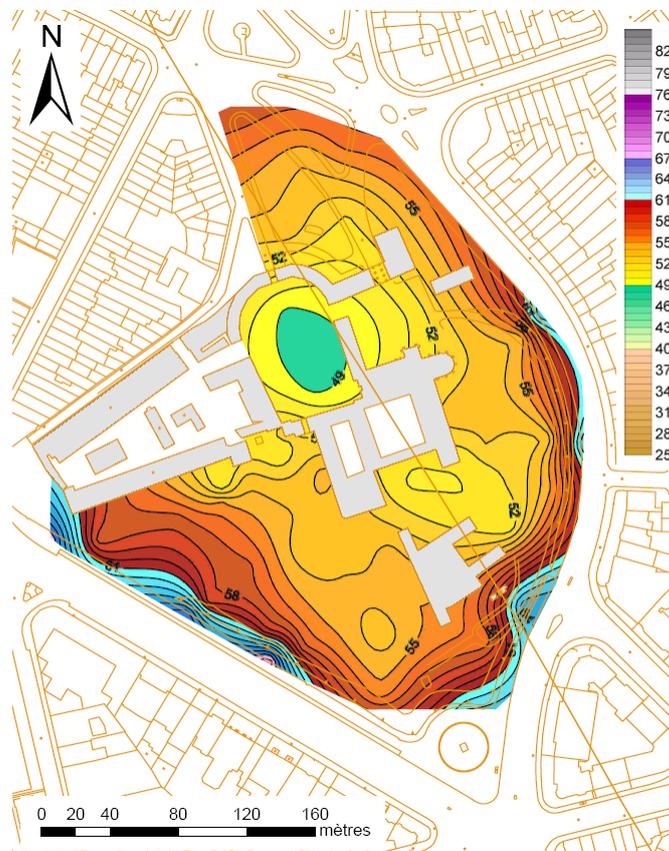


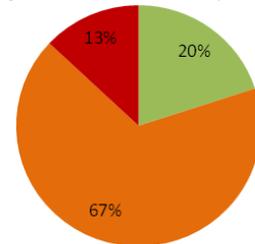
Figure 2 : Niveaux sonores L_{Aeq} dB(A) – 2005 journée.
Source : AIB-VINCOTTE ECOSAFER S.A. 2005

2.3. VALIDATION DU POINT NOIR

Les principales constatations suite aux mesures réalisées par le BRAT en 2010 (L_{den}) sont les suivantes :

- 13% de la superficie du parc à un niveau sonore supérieur à 65 dB(A). Cette superficie correspond donc à une situation de gêne excessive.
- Les niveaux sonores pour 67% de la superficie du parc sont compris entre 55 et 65 dB(A). Un niveau inférieur à 55 dB(A) est attribué à 20% de la superficie.

Ambiance sonore du parc de l'Abbaye de la Cambre (L_{den})



■ < 55 dB(A) ■ 55-65 dB(A) ■ > 65 dB(A)

Les jardins de l'Abbaye de la Cambre est donc un **point noir acoustique prioritaire**, vu que plus de 50% de la superficie du parc correspond à des niveaux supérieurs à 55 dB(A).

3. FACTEURS INFLUENÇANT LE BRUIT

3.1. TOPOGRAPHIE ET PROFIL DES LIEUX

Les sources de bruit proviennent des voiries ceinturant le parc. La configuration en cuvette du parc fait que ses points bas sont peu touchés par le bruit ambiant. De plus, les bâtiments de l'Abbaye forment des enceintes de protection à la propagation du bruit.

Par contre les hauts bâtiments situés le long de l'avenue De Mot, réfléchissent une fraction du bruit routier vers le parc, augmentant dès lors le niveau sonore en sa périphérie.

3.2. AXES ROUTIERS ET FERROVIAIRES A PROXIMITE

Les jardins de l'Abbaye de la Cambre sont bordés à l'Ouest par l'avenue Emile de Mot qui assure la jonction entre l'avenue Franklin Roosevelt et l'avenue Louise. Cet axe routier est fort fréquenté tout au long de la journée. Il représente ainsi une des principales sources de nuisances acoustiques.

A l'Est, le parc est longé par l'avenue Emile Duray qui permet de rejoindre les étangs d'Ixelles. Les véhicules empruntant cette avenue y circulent assez vite. De plus, le revêtement du tronçon entre l'avenue de la Folle Chanson et le boulevard de La Cambre est constitué de pavés (revêtement bruyant).

Au Sud, les différents axes routiers susmentionnés se rejoignent en un carrefour assez important où la circulation est réglée par des feux de signalisation (zone bruyante avec arrêt/démarrage des véhicules). Ce carrefour est également traversé par les trams qui empruntent le boulevard de la Cambre.

Au Nord, le square de la Croix-Rouge et la rue du Monastère sont des axes routiers de moindre importance. Ils sont néanmoins empruntés par de nombreux véhicules qui peuvent rejoindre l'avenue Louise depuis l'avenue Emile Duray. L'arrêt et le démarrage des voitures au carrefour provoquent des niveaux sonores élevées. Ce carrefour est également traversé par le tram 7 et le bus 94 qui empruntent le boulevard de la Cambre.

L'ensemble des voiries entourant le parc sont limitées à 50 km/h. L'accès au site de l'Abbaye de la Cambre se fait par le Nord via la rue du Couvent qui pénètre directement dans la cour, dont le revêtement est en pavé.